

Fongicide contre diverses maladies (rouilles, helminthosporiose, rhynchosporiose) des céréales à paille (avoine, blé tendre, blé dur, triticale, épeautre, orge, seigle). Voir détail à l'intérieur du livret.

Nom homologué : LS PYRAC
Détenanteur de l'A.M.M.et EMB : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Fongicide (FRAC C3, code 11)
Formulation : Concentré émulsionnable (EC)
Composition : 200 g/L (19.23% p/p) de pyraclostrobine

UFI: QVKY3PNY-E206-MVHY

DANGER



LS PYRAC (N° d'A.M.M. : 2230561)

Contient des alcools, C16-18, éthoxylés propoxylés, du solvant naphta aromatique lourd.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptier dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour 2 applications par an sur la parcelle.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour 1 application par an sur la parcelle. Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPa1 Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an.

Délai de rentrée : 48 heures après traitement.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau PhytAttitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. **En cas d'intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE - 11-13 rue des Aulnes - 69780 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉEMPLI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.



174050607802_V1

Fabriqués en UE
N° de lot et date de fabrication :
voir emballage

GTIN 05391534942375



5

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La pyraclostrobine appartient au groupe FRAC C3, code 11 (fongicides QoI - Quinone Outside Inhibitors) et à la famille des strobilurines. La pyraclostrobine a une action translaminaire et a principalement une efficacité préventive. Elle empêche le transport des électrons dans les mitochondries du champignon (blocage du transfert d'électron au niveau du cytochrome bc1). Elle prévient la croissance mycélienne et la germination des spores.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

| Cultures (d'hiver et de printemps) | Cibles | Dose homologuée | Nombre maximal d'applications | Décalavant récolte (DAR) | ZNT aquatique |
|--|---|-----------------|-------------------------------|--------------------------|---|
| Avoine | Rouille couronnée | 1.1 L/ha | 2 / an* | DAR : 35 jours | Si 2 appl./an sur la parcelle : 20 m Si 1 appl./an sur la parcelle : 5 m |
| Blé tendre Blé dur Triticale Epeautre | Rouilles (rouille brune, rouille jaune) | | | | |
| Orge | Helminthosporiose Rhynchosporiose Rouille naine | | | | |
| Seigle | Rhynchosporiose Rouille brune | | | | |

* Max. 2 applications au total par an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Pour chaque usage figurant dans la liste des Usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer une strobilurine ou un QoI plus de 2 fois par culture de céréales et par an.

Appliquer LS PYRAC préférentiellement en début d'attaque, de la montaison à l'épiaison des céréales.

Avoine, triticale, orge, seigle :

Appliquer préférentiellement LS PYRAC dès le début de la montaison, si les conditions sont favorables au développement de la maladie ou si les symptômes sont déjà apparus, et renouveler éventuellement l'application dès le stade dernière feuille étalée et jusqu'à la sortie des barbes.

Blé tendre, blé dur, épeautre :

Appliquer préférentiellement LS PYRAC entre le stade dernière feuille étalée et fin du gonflement.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Traiter préférentiellement par forte humidité relative (plus de 70%). Eviter de traiter si la température de l'air est supérieure à 25°C.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant emploi. Remplir aux 2/3 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser directement la quantité nécessaire de produit dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conservier le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conservier hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker la préparation dans un endroit frais.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|--|---|--|-------------------------|----------------------|---------------------------|
| | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINÉ À RAMPE | | NETTOYAGE | |
| | | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | | |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1-3-A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | Réutilisables | À usage unique (*) | À usage unique (*) | Réutilisables | Réutilisables (**) |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | EPI vestimentaire | | | EPI vestimentaire | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | EPI partiel | | | EPI partiel | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166 (CE, sigle 3) | | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3 | | | | | |

* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFORMATIONS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.